



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Répressions de manifestations écologistes

Question au Gouvernement n° 1591

Texte de la question

RÉPRESSION DE MANIFESTATIONS ÉCOLOGISTES

Mme la présidente . La parole est à Mme Anne Stambach-Terrenoir.

Mme Anne Stambach-Terrenoir . La France étouffe. Plus de 350 records de chaleur ont été battus un 25 mai et l'on compte déjà sept morts sous le dôme de chaleur. Nos ressources vitales s'épuisent, les gens souffrent dans des bouilloires thermiques dont vous bloquez la rénovation et prolongez la location. Devant cette urgence historique, vous avez choisi votre camp : loi Duplomb, projet de loi de simplification de la vie économique, projet de loi d'urgence agricole... Même combat, aux côtés des bétonneurs et de l'agro-industrie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benoît Biteau applaudit également.*) Alors que l'eau va manquer, ce sera mégabassines, fermes-usines, autoroutes et data centers pour tout le monde !

Vous ne combattez pas du tout le dérèglement climatique. Vous combattez celles et ceux qui essaient de nous en sauver. Il y a dix jours, cinq militants contre la déviation de Saint-Péray, en Ardèche, ont atterri en prison, sans procès, pour avoir déployé une banderole et s'être suspendus à un pont. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Demain, Julien Le Guet, porte-parole du mouvement Bassines non merci, sera à nouveau en procès à Poitiers, après une première condamnation hallucinante à six mois de détention sous bracelet électronique. C'est un acharnement judiciaire jamais vu, pour s'être opposé à la mégabassine de Sainte-Soline, déclarée illégale depuis ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benoît Biteau applaudit également.*)

Vous voulez faire peur et, surtout, faire taire. D'ailleurs, après le classement sans suite de la plainte des blessés graves de Sainte-Soline, comment expliquez-vous que des journalistes aient aujourd'hui réussi là où les enquêteurs avaient bizarrement échoué ? Le tir qui a laissé Serge entre la vie et la mort, le 25 mars 2023, est identifié : il s'agit d'une grenade lancée depuis un blindé en tir tendu, avec un angle de 7 degrés au lieu de 45 degrés. Ce tir était illégal car il pouvait tuer, et il a failli tuer.

Nous n'oublions pas les 5 000 grenades, ni les 200 blessés, ni les ordres interdits de gradés à des gendarmes criant, ce jour-là, leur « vrai kiff » à blesser. (*Mêmes mouvements.*) Ce ne sont pas des dérapages, monsieur le ministre Nuñez, c'est une doctrine : la vôtre. Une doctrine autoritaire, parce que vous savez que tous ces gens qui se lèvent contre votre politique ont raison. Alors combien de blessés, combien de Serge, combien de Julien Le Guet faudra-t-il pour vous mettre, enfin, du côté du vivant et de la protection de nos conditions de survie collective ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont les députés se lèvent, et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur . Vous revenez, de nouveau, sur la gestion du maintien de l'ordre lors de manifestations qui, la plupart du temps, sont interdites. Des manifestants ont bravé ces interdictions...

M. Jean-François Coulomme . Ils l'ont cherché, c'est ça ?

M. Laurent Nuñez, ministreet sont allés au contact des forces de sécurité intérieure, avec une violence absolument innommable. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Anne Stambach-Terrenoir . Cinq mille grenades ont été tirées !

M. Laurent Nuñez, ministre . Je vous rappelle qu'à Sainte-Soline, les gendarmes ont fait l'objet de nombreux jets de projectiles ; ils y ont apporté une riposte appropriée. (*Mêmes mouvements.*)

Mme Caroline Parmentier . Exactement !

M. Laurent Nuñez, ministre . Une action judiciaire a été classée par le parquet, mais une prolongation est possible. Nous sommes dans un État de droit. Si des journalistes ont pu enquêter comme ils l'ont fait, c'est parce que les gendarmes, lors de leur intervention à Sainte-Soline, ont utilisé leurs caméras-piétons et ont réalisé plusieurs vidéos qui ont été transmises aux parties civiles.

M. Emmanuel Fernandes . Et il faudrait vous remercier ?

M. Laurent Nuñez, ministre . Elles sont désormais exploitées par des journalistes et c'est tant mieux. Que va-t-il se passer ? C'est très simple. Dans la première affaire, où il a été allégué que des gendarmes auraient réalisé des tirs tendus, le parquet a rouvert l'enquête ; par ailleurs, une procédure disciplinaire m'a conduit à prendre des sanctions contre certains gendarmes. Concernant l'affaire toute récente que vous venez d'évoquer, liée à une vidéo conçue par *Mediapart* et *Libération*, le parquet a dit qu'il s'en saisirait. Nous verrons s'il ouvre ou non une enquête.

En tout état de cause, comme ministre de l'intérieur, j'apporte mon soutien aux gendarmes et aux policiers.
(*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN, EPR, DR, HOR et UDR. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Danielle Simonnet . Vous les encouragez à continuer, alors ?

M. Laurent Nuñez, ministre . Chaque fois qu'ils ont à assurer des missions de maintien de l'ordre, ils le font avec proportionnalité et sous le contrôle strict de l'Inspection générale de la police nationale, de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale et des magistrats judiciaires. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Marie-Charlotte Garin . Vous mettez la poussière sous le tapis !

Données clés

Auteur : [Mme Anne Stambach-Terrenoir](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1591

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mai 2026